



Madame Geneviève Darrieussecq

Ministre de la Santé et de l'accès aux soins
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

A l'attention de la directrice de la DGOS

Objet : Préavis de Grève Unitaire CGT, FO, UNSA et SUD

Paris, le 15 octobre 2024

Madame la ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève nationale le **29 octobre 2024** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements du champ de la santé et de l'action sociale, notamment :

- **Les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **Les ESPIC (CLCC...) et les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux privés chargés de la gestion d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)**
- **Les Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S) créé par le décret n° 99-1143 du 29/12/99 et la loi n° 98-535 du 1/7/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.**

Le 29 octobre 2024, sera l'occasion pour les salariés des secteurs du public et du privé de se mobiliser, dans le cadre du débat parlementaire sur le Projet de Loi de Finance et du Projet de Loi du Financement de la Sécurité Sociale, afin d'obtenir les financements nécessaires à notre système de santé et d'action sociale pour répondre aux besoins de la population et des professionnel.les de ces secteurs d'activité avec l'exigence d'ouvertures de négociations concernant les revendications suivantes :

- **Le renforcement significatif de 10 % des moyens financiers alloués dans le cadre du PLFSS 2025 pour les établissements et les personnels, notamment une revalorisation importante de l'ONDAM afin de répondre aux besoins.**
- **Un plan urgent de formations pluridisciplinaire et le recrutement de professionnel.les supplémentaires en faveur de ratios d'encadrement permettant l'amélioration des conditions de travail des personnels et de la prise en charge des patients/résidents /usagers.**
- **La revalorisation générale des salaires se fondant sur l'augmentation du traitement de base et/ou le point.**
- **L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.**
- **L'arrêt de toutes les fermetures d'établissements, de services et de lits.**
- **De réelles mesures qui garantissent l'accès, la proximité et l'égalité de prise en charge pour lapopulation sur tout le territoire.**
- **Le retrait de la dernière loi injuste sur les retraites et la reconnaissance de la pénibilité de nos métiers pour un départ anticipé à la retraite et le maintien, l'élargissement de la catégorie active dans la Fonction Publique Hospitalière et son extension au secteur privé.**
- **Une protection sociale complémentaire de haut niveau avec l'amélioration, l'élargissement de l'article L722-1 des soins gratuits et l'amélioration de la prestation maladie du CGOS.**
- **Abrogation de l'Ordre Infirmier**

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour les organisations syndicales :

Pour la CGT
La SG

Pour FO
Le SG

Pour SUD
Le SG

Pour l'UNSA
Le SG

H. Stivala

